



Commune de Néoules - Var 83136

ORDRE DU JOUR
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUN 2021 A 18 H

La séance aura lieu dans la salle du conseil municipal, en mairie. Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la séance se tiendra dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du conseil Désignation du secrétaire de séance Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021.	M. le maire C. RYSER
DÉCISIONS		
1	Compte-Rendu des Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire : En vertu de l'article L.2122-22, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues depuis la dernière séance du conseil, à savoir : <ul style="list-style-type: none">✓ DEC 2021 06 du 04.05.2021= Attribution du marché relatif à l'établissement d'un relevé des parcelles cadastrées E N° 215, 216 et 217, sises Lieudit LE JAS DE LA VERRERIE, au titulaire Eurl de Géomètre Expert Philippe CRUZ 83160 LA VALETTE-DU-VAR ;✓ DEC 2021 07 du 16 06 2021 = attribution des lots « construction tennis » ;✓ DEC 2021 08 du 17 06 2021 = Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du FRAT pour l'agrandissement de la cantine scolaire. Monsieur le maire informe également l'assemblée des conventions signées, à savoir : <ul style="list-style-type: none">✓ Convention de mise à disposition des agents de la police municipale au bénéfice de la commune de Sainte Anastasie sur Issole pour les manifestations estivales prévues.	M. le maire C. RYSER
FINANCES		
2	Destruction des nids de frelons asiatiques – reconduction de la prise en charge financière par la commune : Le maire rappelle que dès constat de la présence dans le milieu de frelons asiatiques, le préfet de département peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L411-8 du code de l'environnement) des nids de frelons asiatiques. Un arrêté préfectoral précise les conditions de réalisation de ces opérations de lutte mais elles ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge, en tout ou partie, par des financements locaux émanant des collectivités territoriales. Il est proposé, à l'assemblée, de reconduire pour 2021, la prise en charge, à 100 %, des frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques, hors prestations éventuelles d'engins spécifiques tels que nacelles etc. dans la limite de 120 € la prestation.	M. le maire C. RYSER
3	Fixation des tarifs familles à compter du 1^{er} septembre 2021 : Pour tenir compte des évolutions intervenues depuis la fixation de la dernière grille tarifaire applicable aux familles, une proposition d'actualisation des tarifs sera exposée en séance et soumise à l'approbation de l'assemblée.	Mme Ariane BOSSEZ

4	<p>Régularisation délibération 2021 017 relative à la demande de Fonds de concours 2021 auprès de la CAPV.</p> <p>Une erreur matérielle dans le récapitulatif des financements de l'opération "création de la maison du temps libre" s'est glissée dans la délibération n°2021-017 du 8 avril 2021. En effet, la ligne faisant apparaître la demande de subvention au département a disparu du détail des financements de cette dernière. Il vous est donc proposé de régulariser cette délibération afin que l'ensemble des partenaires financiers sollicités par la commune figure dans le plan de financement, ainsi établi :</p> <table border="1" data-bbox="277 389 1278 658"> <tr> <td colspan="2">COUT TOTAL DE L'OPERATION H.T. :</td> <td colspan="2">806 628,77 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">FINANCEMENTS :</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement de la commune :</td> <td>161 579,54 €</td> <td>20,03%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ETAT - DETR :</td> <td>371 049,23 €</td> <td>46,00%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département : aide aux communes, investissement :</td> <td>154 000,00 €</td> <td>19,09%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>REGION SUD - FRAT :</td> <td>60 000,00 €</td> <td>7,44%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fonds de concours : CAPV</td> <td>60 000,00 €</td> <td>7,44%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES FINANCEMENTS =</td> <td>806 628,77 €</td> <td>100,00%</td> <td></td> </tr> </table>	COUT TOTAL DE L'OPERATION H.T. :		806 628,77 €		FINANCEMENTS :				Autofinancement de la commune :	161 579,54 €	20,03%		ETAT - DETR :	371 049,23 €	46,00%		Département : aide aux communes, investissement :	154 000,00 €	19,09%		REGION SUD - FRAT :	60 000,00 €	7,44%		Fonds de concours : CAPV	60 000,00 €	7,44%		TOTAL DES FINANCEMENTS =	806 628,77 €	100,00%		M. le maire C. RYSER
COUT TOTAL DE L'OPERATION H.T. :		806 628,77 €																																
FINANCEMENTS :																																		
Autofinancement de la commune :	161 579,54 €	20,03%																																
ETAT - DETR :	371 049,23 €	46,00%																																
Département : aide aux communes, investissement :	154 000,00 €	19,09%																																
REGION SUD - FRAT :	60 000,00 €	7,44%																																
Fonds de concours : CAPV	60 000,00 €	7,44%																																
TOTAL DES FINANCEMENTS =	806 628,77 €	100,00%																																
5	<p>Régie d'avance menues dépenses de la commune - jeux d'enfants 2020 :</p> <p>Depuis plus de vingt ans, la commune participe à l'animation des jeux d'enfants durant la fête locale. Ces jeux sont présentés aux enfants par un animateur qui met ainsi en œuvre des actions en faveur de la jeunesse Néoulaise. Pour permettre cette animation 2021 il est proposé d'allouer à l'animateur la somme forfaitaire de 70 €.</p>	Mme Nicole LEBON																																
AFFAIRES GÉNÉRALES																																		
6	<p>Avis sur la dérogation au repos dominical du 28 juin au 25 juillet 2021 :</p> <p>Monsieur le Préfet envisage d'octroyer à l'ensemble des établissements de vente au détail du Var une dérogation au repos dominical en les autorisant à donner le repos hebdomadaire par roulement entre le 28 juin au 25 juillet 2021. Un courriel émanant des services préfectoraux invite les conseils municipaux des communes du département, à donner leur avis sur cette dérogation.</p> <p>L'assemblée est invitée à donner son avis sur cette autorisation de dérogation au repos dominical pour les établissements de vente au détail, pour la période du 28 juin au 25 juillet 2021.</p>	M. le maire C. RYSER																																
7	<p>Label "ville amie des enfants" : Adoption du plan d'action, signature de la charte et de la convention.</p> <p>Suite à notre candidature au label "Ville amie des enfants", actée par la délibération n° 2020-76 du 19 octobre 2020, et à l'obtention de ce label par l'UNICEF du 14 avril 2021, il y a lieu de valider le plan d'actions proposé dans ce projet, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le bien-être de chaque enfant et chaque jeune • la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité • un parcours éducatif de qualité • la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune • le partenariat avec UNICEF France <p>Le conseil municipal est invité à valider l'adoption du plan d'action et à autoriser Monsieur le maire, à signer la charte et la convention avec UNICEF France.</p>	Mme Ariane BOSSEZ																																
8	<p>Reconduction de la convention de délégation de compétences eau potable et assainissement collectif avec la CAPV, pour l'année 2022 :</p> <p>Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de la Provence Verte propose à la commune de reconduire, pour l'année 2022, la convention de délégation de compétences eau potable et assainissement collectif conclue en 2021 entre la commune et la communauté d'agglomération de la Provence Verte.</p> <p>Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la présente convention de délégation entre la commune et la communauté d'agglomération de la Provence Verte, pour l'année 2022 et ses éventuelles reconductions, et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.</p>																																	
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES																																		
	Compte rendu sur le déploiement de la Fibre	M. le maire C. RYSER																																

Les documents relatifs à l'élaboration de cet ordre du jour sont à la disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour consultation, avant la séance du conseil municipal, auprès de Madame la directrice générale des services.